

Stablex



DÉMARCHE DE PRÉCONSULTATION — RÉAMÉNAGEMENT DE LA CELLULE NO.6

Séance no.2 : Avis de projet et directive pour la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement

COMPTE-RENDU



Document rédigé par



Version préliminaire

Novembre 2019

Table des matières

1. Ouverture et mot de bienvenue.....	2
2. Présentation du déroulement de la rencontre	2
3. Validation du compte-rendu de la première rencontre et mandat et des statuts	2
4. Présentation du contenu de l’avis de projet	3
5. Présentation du contenu de la directive du MELCC.....	6
6. Présentation de la conception de la cellule	7
7. Validation des ateliers thématique	11
8. Appréciation et mot de la fin.....	12
<i>ANNEXE 1 : Liste des participants à la rencontre.....</i>	<i>13</i>
<i>ANNEXE 2 : Ordre du jour.....</i>	<i>14</i>

1. Ouverture et mot de bienvenue

M. Pierre Légo accueille les participants et présente les membres de l'équipe de Stablex. Les personnes présentes pour représenter Stablex et les experts qui les accompagnent dans la démarche de préconsultation sont les suivantes :

Représentants de Stablex :

Pierre Légo – Directeur santé-sécurité et environnement
Tania Tzakova – Directrice adjointe environnement
Michel Perron – Directeur général
Benoit Rompré – Directeur Projets majeurs et site

Transfert Environnement et Société

Alex Craft – Animation
Rébecca Gelly-Cyr – Rapporteur et Facilitatrice

Englobe

Catherine Lalumière – Biologiste et chargée de projet

SNC Lavalin

Benoit Demers - Ingénieur

Mme Catherine Lalumière, de chez Englobe, est responsable de la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement. Elle est biologiste de formation et travaille depuis 10 dans le domaine.

M. Benoit Demers est présent afin d'expliquer la conception de la cellule no 6. Il est ingénieur de formation et travaille chez SNC Lavalin depuis 1976 en tant que spécialiste en barrages, digues, bassins et confinement de résidus miniers.

Par la suite, M. Alex Craft demande aux participants de se présenter ainsi que l'organisation qu'ils représentent. La liste des participants à la rencontre se retrouve à l'annexe 1.

2. Présentation du déroulement de la rencontre

M. Légo présente le déroulement de la rencontre, comme indiqué dans l'ordre du jour en annexe 2.

3. Validation du compte-rendu de la première rencontre et mandat et des statuts

M. Craft valide avec les participants qu'ils ont bien reçu le compte-rendu de la rencontre #1, ainsi que le document concernant les statuts, le mandat et le fonctionnement du Comité. Les participants confirment qu'ils sont en possession des documents et valident à l'unanimité que le contenu leur convient.

Il est aussi validé avec le Comité, à l'unanimité, que la liste des participants aux rencontres sera rendue publique dans les comptes-rendus à venir.

4. Présentation du contenu de l'avis de projet

M. Légo présente un résumé de l'avis de projet tel que détaillé dans la [présentation](#) et la [fiche d'information n° 2](#). Il est mentionné que l'avis de projet a été déposé au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 21 octobre dernier, et qu'il sera disponible sur le site Internet de Stablex dès le lendemain.

Question	Réponse
Est-ce que vous allez nous présenter plus en détail les variantes du projet et du site qui sont à l'étude?	M. Légo – Le détail des variantes sera présenté dans l'étude d'impact sur l'environnement et lors d'une prochaine rencontre thématique.
Est-ce que vous pourrez nous expliquer d'où proviennent les argiles excédentaires et ce qui en sera fait? Est-ce qu'il serait possible d'utiliser les argiles excédentaires, pour faire une couche plus épaisse pour sceller la cellule, et ainsi conserver les argiles sur le site?	M. Craft – Il y aura, plus tard dans cette rencontre, une présentation sur la conception de la cellule qui répondra à certains éléments de cette question. Il sera possible d'identifier les argiles excédentaires comme une thématique à aborder plus en détail dans une prochaine rencontre, lors de la validation des thématiques qui sera faite plus tard dans la rencontre.
L'objectif du réaménagement de la cellule est de s'éloigner des quartiers résidentiels, et ainsi diminuer les nuisances potentielles, mais est-ce que le plan d'élimination des odeurs, mis en place par Stablex, sera toujours utilisé pour la cellule no. 6?	M. Légo – En ce moment, il n'y a pas de problématique d'odeur perçue, car nous pouvons les éliminer à la source. Donc les neutralisants ne sont pas utilisés et il n'est pas prévu de les remettre en fonction pour la cellule no. 6 si la situation reste stable. Mme Tzakova – Si des odeurs sont détectées, la première étape sera le recouvrement des coulées de stablex avec de l'argile liquide. Cette mesure est plus simple à appliquer que les rampes d'aspersion. M. Craft – Cette thématique pourra être abordée plus en détail dans les prochaines rencontres.
Est-ce que vous avez un plan de compensation pour la perte de couvert forestier?	M. Légo – Nous allons regarder la possibilité de développer un plan de compensation pour la perte du couvert forestier, toutefois pour le moment ce n'est pas prévu.
Est-ce que vous avez déjà étudié la perte de milieux humides sur le site?	M. Légo – Le site projeté pour le projet est déjà utilisé, donc il y a déjà un empiètement sur les milieux humides. Cet élément fait partie des contraintes étudiées pour sélectionner le nouveau site pour la cellule no. 6. Nous travaillons donc à éviter et minimiser l'empiètement sur les milieux les plus sensibles. Ce sujet pourrait être abordé plus en détail lors d'une rencontre thématique sur les milieux naturels et humides.

Question	Réponse
<p>Votre voisin industriel le plus près de la cellule no. 6 prévue est PMG Technologies. Est-ce qu'il a été invité à participer à la démarche de préconsultation?</p>	<p>M. Légo – Ils ont été invités et ils ont reçu l'information sur le projet.</p> <p>M. Benoit Rompré – Le propriétaire du terrain est Transport Canada et le site est géré par PMG Technologies, ce qui rend plus difficile leur mobilisation.</p> <p>M. Craft – Une relance sera faite auprès de PMG Technologies et Transport Canada afin qu'ils participent aux rencontres du Comité.</p>
<p>Une piste cyclable sera inaugurée au début 2020 dans la zone d'étude du projet, est-ce qu'elle pourrait être ajoutée dans votre analyse du milieu humain?</p> <p>En ce moment, il y a environ 300 000 personnes par années qui utilisent la route verte, qui passe plus au sud, nous espérons que cette nouvelle piste cyclable soit aussi achalandée.</p>	<p>Mme Lalumière – Nous pourrions ajouter la piste cyclable dans notre analyse du milieu humain, c'est d'ailleurs un des objectifs de nos rencontres avec le Comité, soit d'identifier ces éléments. Vous pourriez nous partager le tracé définitif et nous l'intégrerons.</p>
<p>Est-ce que la Ville pense allonger le sentier « le boisé du Plan Bouchard » en passant par le site de Stablex?</p>	
<p>Puisque la Ville n'est pas propriétaire du terrain, le statut juridique reste à valider. Donc, pour le moment ce n'est pas prévu, mais ce serait une possibilité pour le futur.</p>	
<p>Est-ce que vous avez un plan défini pour la coupe des arbres, l'excavation de la cellule, etc.?</p> <p>Qu'avez-vous prévu faire avec les matériaux coupés et excavés (troncs, arbres, terre, etc.)?</p>	<p>M. Légo – Lors du déboisement des précédentes cellules, nous avons utilisé les souches d'arbres pour fabriquer des digues pour les dépôts d'argile et l'entrepreneur est reparti avec les troncs d'arbres. La terre végétale est entreposée et est réutilisée pour le recouvrement de la cellule. Ces éléments vous seront présentés plus en détail dans la section sur la conception de la cellule.</p> <p>Nous avons donc, seulement les excédents d'argile à gérer, car les autres matériaux (troncs, souches, sable, terre, etc.) sont réutilisés.</p> <p>M. Rompré – De plus, les troncs des petits arbres sont déchiquetés sur le site et intégrés comme compost dans la terre végétale (<i>top soil</i>) pour l'ensemencement du couvert végétal de la cellule fermée.</p> <p>M. Craft – Est-ce qu'il sera possible de présenter un plan détaillé des grandes phases pour la construction des cellules (déboisement, creusage, etc.), incluant ce qui sera fait avec le matériel (troncs, souches, argiles, etc.)?</p> <p>M. Légo – Ce sera possible dans le cadre de la démarche de préconsultation.</p>

Question	Réponse
Est-ce que vous utilisez du béton dans vos cellules? Est-ce que la qualité de la matière est la même depuis le début des activités de Stablex?	M. Rompré – Des matières cimentaires sont intégrées directement dans le stablex, ce qui lui permet de se solidifier en mûrissant pour créer le stablex. Il n’y a pas d’utilisation de dalles de béton dans le processus. M. Légo – Ce sont les mêmes critères qui sont suivis et respectés, depuis le début des activités de Stablex.
Quelle est la proportion de matière cimentaire, versus les résidus traités dans le stablex?	M. Rompré – Il y a entre 16 à 20 % de matières cimentaires dans le stablex, mais elles ne sont pas les seules à être incluses. Pour une tonne de résidus traités, on ajoute environ 0,5 tonne de matières premières pour obtenir le stablex placé dans les cellules.
Est-ce que la destruction des abris bétonnés, présentement sur le site, sera analysée dans l’étude d’impact sur l’environnement?	Mme Lalumière – La destruction des abris bétonnés est incluse dans la gestion des sols, en tant que legs du terrain. Les caractérisations nécessaires seront faites selon la réglementation en vigueur.
Donc les abris bétonnés pourraient être détruits et gérés à l’extérieur du site, tout comme les sols qui pourraient être contaminés?	M. Légo – Exactement.
Combien y a-t-il d’abris bétonnés sur le site?	M. Légo – Il y a 14 abris bétonnés sur le site. Mme Lalumière – Puisque tous les chemins sur le site sont entretenus, nous estimons qu’ils sont utilisés.
Est-ce que le bail des locataires vient à échéance ou s’ils sont poussés à quitter?	M. Légo – Le bail des locataires vient à échéance, c’est pour cela que nous pourrions récupérer le terrain.
La Ville a mentionné au locataire son intention de reprendre le terrain, c’est pourquoi le bail actuel est renouvelé annuellement.	

Suivi	Échéancier
Mettre en ligne l’avis de projet	Mardi 29 octobre 2019
Apporter un complément d’information sur la gestion des argiles	Stablex fera un suivi en ce sens lors d’une rencontre thématique à venir.
Regarder la possibilité d’avoir un plan de compensation pour la perte de couvert forestier	Stablex fera un suivi en ce sens lors d’une rencontre thématique à venir.
Faire une relance auprès de PMG et Transport Canada pour qu’ils participent au Comité consultatif	Une relance sera faite pour la prochaine rencontre ainsi qu’un suivi pour les prochaines, si nécessaire.
Obtenir les informations relatives à la future piste cyclable (tracé, etc.) pour inclure cet élément dans la description et l’analyse du milieu humain	Englobe s’assurera d’intégrer l’élément aux endroits appropriés dans l’étude d’impact et Stablex l’abordera lors d’une rencontre thématique à venir.
Discuter de la destruction des abris bétonnés.	Stablex présentera ce point lors d’une rencontre thématique à venir.

5. Présentation du contenu de la directive du MELCC

Mme Lalumière présente la directive du MELCC qui permet d'établir la table des matières pour l'étude d'impact sur l'environnement tel que détaillé dans la [présentation](#).

Mme Rébecca Gelly-Cyr mentionne que la présentation de la table des matières a aussi comme objectif d'expliquer les sujets qui doivent être abordés dans l'étude d'impact sur l'environnement afin que les membres du comité puissent sélectionner les thématiques qu'ils aimeraient aborder lors des prochaines rencontres.

Question	Réponse
Dans la présentation, il est fait mention de la description des activités pour la phase de fermeture du projet, ce qui est limitatif à la fermeture de l'usine et le départ de Stablex. Est-ce qu'il est possible d'ajouter l'entretien et le suivi environnemental après la fermeture?	Mme Lalumière – En effet, nous pouvons ajuster le terme pour la phase post fermeture, afin d'évaluer les impacts après la fermeture du site.
Est-ce que le plan de suivi post fermeture sera inclus dans l'étude d'impact sur l'environnement?	Mme Lalumière – Oui, il sera inclus.
À l'époque il était prévu de planter des arbres sur les cellules fermées, mais aujourd'hui il n'y en a pas. Est-ce prévu d'en planter sur la cellule no. 6 fermée?	M. Craft – Nous reviendrons sur ce sujet lors de la présentation sur la conception de la cellule.
Est-il possible de mettre plus d'argile sur le dessus de la cellule lors de la fermeture afin de pouvoir planter des arbres, ou y a-t-il une limite d'épaisseur que vous pouvez y mettre?	M. Craft – Nous reviendrons sur ce sujet lors de la présentation sur la conception de la cellule.
D'où provient l'argile excédentaire?	M. Rompré – C'est l'argile déjà présente sur le site que nous excavons lors de la préparation de la cellule.
La gestion de tout le matériel que vous allez excaver fait partie de quelle phase des activités du projet?	Mme Lalumière – La phase de construction et la phase d'exploitation.
Où êtes-vous rendu dans la réalisation de l'étude d'impact sur l'environnement?	Mme Lalumière – Les inventaires ont été faits afin d'établir une description détaillée du milieu récepteur. Nous sommes en train de finaliser la description du projet. Les modélisations sont en cours et nous débutons l'évaluation des impacts. M. Craft – Donc, les chapitres 1 à 5 que vous venez de nous présenter sont bien amorcés.

Question	Réponse
<p>Quelle est votre stratégie de communication sur le projet et la démarche de préconsultation?</p> <p>Il serait important que d'autres personnes que celles autour de la table soient informées. Vous pourriez réfléchir avec la Ville sur la diffusion d'un communiqué dans leur infolettre, diffuser un bilan de mi-parcours, etc.</p>	<p>Mme Lalumière – Tous les éléments de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement seront rendus publics par le MELCC.</p> <p>M. Légo – Stablex diffuse de l'information sur le projet et la démarche via ses outils de communication (site Internet, infolettre, médias sociaux, etc.)</p>
<p>Stablex est le promoteur du projet et est responsable de ses communications. La Ville ne peut pas communiquer sur le projet d'un promoteur sur son territoire.</p>	<p>M. Craft – Il est important de faire la différence entre les outils de communication de la Ville et ceux de Stablex afin que la Ville ne fasse pas la promotion du projet.</p>
<p>Quelles pourraient être les utilisations possibles de la zone tampon entre les quartiers résidentiels et la nouvelle cellule no. 6?</p>	<p>M. Légo – Plusieurs usages seraient possibles, mais aucune construction avec des fondations ne pourra être faite sur les cellules. Toutefois, la décision concernant les utilisations futures de ces terrains n'appartient pas à Stablex puisqu'il n'en est pas propriétaire.</p>

6. Présentation de la conception de la cellule

M. Benoit Rompré commence la présentation en expliquant le cycle de construction de la cellule et M. Benoit Demers poursuit en parlant de l'ingénierie de la conception de la cellule, comme détaillée dans la [présentation](#).

Question	Réponse
<p>La Régie Intercommunale Argenteuil Deux-Montagnes a aussi beaucoup d'argile à gérer et celle-ci est mise disponible pour les agriculteurs qui en ont besoin. Est-ce que ce serait une possibilité pour l'argile excédentaire de Stablex?</p>	<p>M. Rompré – Dans les options actuellement analysées par Englobe, il y a la possibilité que les agriculteurs aient accès à l'argile de Stablex afin de faciliter la rétention d'eau sur leurs terres. Toutefois, ce ne serait pas une option qui utiliserait de grandes quantités d'argile.</p>
<p>Est-ce que les premières sous-cellules seront plus profondes que les autres?</p>	<p>M. Rompré – Les huit premières sous-cellules seront creusées un peu plus profondément que les suivantes.</p>
<p>Pourquoi les sous-cellules ne seront-elles pas creusées à la même profondeur partout?</p>	<p>M. Rompré – Le dépôt d'argile de la mer de Champlain est d'une épaisseur variable dans le sous-sol. Donc, lorsque la couche d'argile est plus épaisse et va plus en profondeur, nous pouvons excaver davantage, tout en respectant une épaisseur de dix mètres d'argile sous la cellule.</p>

Question	Réponse
Est-ce que nous aurons accès aux études géologiques et géotechniques? Est-ce que M. Demers va nous présenter les résultats de ces études?	M. Rompré – Les études vont faire partie de l'étude d'impact sur l'environnement en annexe. M. Demers – Je viens vous présenter la conception de la cellule et l'encapsulation du stablex. Un autre expert pourra venir vous présenter les résultats des études géologiques et géotechniques lors d'une prochaine rencontre.
Quelles sont les dimensions de la cellule?	M. Rompré – La cellule mesurera environ 500 mètres en largeur et 900 mètres en longueur, en son point le plus long.
Quelle est la durée de vie totale de la cellule no. 6? Quelle est la durée de vie de la cellule no. 5?	M. Rompré – La cellule no. 6 a une durée de vie d'environ 60 ans, tandis que celle de la cellule no. 5 est plutôt de 15 à 17 ans.
Donc le projet de réaménagement de la cellule no. 6 vous permet de l'opérer plus longtemps?	M. Rompré – En effet, le projet de réaménagement a un double avantage, soit de s'éloigner des quartiers résidentiels et d'opérer sur une plus longue période.
Est-ce qu'il y a des contre-indications géologiques, qui ne permettraient pas de rehausser le profil des cellules une fois qu'elles sont fermées, et ce, afin d'utiliser une plus grande portion des argiles excédentaires?	M. Rompré – Nous étudions actuellement la faisabilité d'ajouter une couche supplémentaire d'argile pour le recouvrement de la cellule. C'est SNC Lavalin qui a le mandat de réaliser cette étude, puisque c'est intimement lié à la conception de la cellule.
Est-ce qu'il est prévu de conserver la rangée d'arbres entre PMG Technologies et la nouvelle cellule no. 6?	M. Rompré – Cette zone appartient à Transport Canada et elle ne sera pas exploitée par Stablex.
Quel chemin allez-vous emprunter pour vous rendre à la nouvelle cellule no. 6?	M. Rompré – Nous allons utiliser le chemin d'accès actuel qui longe la cellule no. 4 et les étangs d'aération de la de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux usées de Sainte-Thérèse et Blainville (RIAESTB). Par la suite, il y a un chemin abandonné qui devra être réparé et construit. Stablex sera acquéreur du terrain pour la nouvelle cellule no. 6 et d'une bande de terrain pour le chemin d'accès.
La paroi étanche que vous construisez est-elle faite à partir d'argile que vous trouvez sur place?	M. Rompré – Elle est construite en argile remaniée qui provient du site. Le fait de remanier l'argile améliore ses propriétés naturelles et facilite l'homogénéisation avec l'argile sur place.
Est-ce que toutes les cellules sont recouvertes de la même manière?	M. Rompré – Elles sont sensiblement recouvertes de la même manière, il n'y a pas de variation significative en termes d'épaisseur.

Question	Réponse
Est-ce que les autres cellules (no. 1 à no. 5) ont le même système de drainage?	M. Rompré – Les cellules no. 1 et no. 2 ont un système de drainage individuel à chacune des sous-cellules. Donc il y a plusieurs pompes à gérer. Les cellules no. 3, no. 4 et no. 5 ont un système de drainage similaire.
Est-ce que les cellules no. 1 et no. 2 sont toujours pompées?	M. Rompré – Toutes les cellules génèrent de petits volumes d'eau qui sont pompés et traités dans le procédé stablex.
Donc après la fermeture de Stablex, sera-t-il toujours nécessaire de pomper les cellules fermées?	M. Rompré – Nous connaissons bien les volumes d'eau pompée à chacune des cellules, nous allons donc pouvoir mettre en place les systèmes nécessaires pour que le pompage soit fait.
Est-ce que l'eau pompée pourrait être envoyée directement dans le système de traitement de la Ville?	M. Rompré – Le pH de l'eau pompée est trop élevé pour qu'elle soit envoyée directement dans le système de traitement de la Ville. M. Légo – L'eau doit donc être traitée avant d'être envoyée vers le système de la Ville.
Stablex est assujéti au règlement sur les rejets d'eau afin qu'ils soient acceptables pour la station d'épuration de la Régie. Ils ont des normes à respecter.	
Est-ce qu'il y aura une conduite d'eau pour amener l'eau de la cellule no. 6 vers l'usine et les bassins?	M. Légo – Nous avons déjà une conduite d'eau en place pour les cellules exploitées, nous allons l'allonger pour qu'elle se rende de la cellule no. 6 vers l'usine de Stablex.
Est-ce qu'il y a des contre-indications en lien avec la conception de la cellule pour la plantation d'arbres?	M. Demers – Il ne sera pas possible de planter des arbres qui ont des racines profondes et qui pourraient altérer la géomembrane et la couche d'argile compactée en dessous. Il est important que ces couches du recouvrement conservent leur intégrité. Toutefois, il y a deux mètres de recouvrement au-dessus de la géomembrane.
Est-ce qu'un camion peut circuler sur les cellules fermées?	M. Rompré – Il n'est pas possible de circuler librement sur les cellules, mais nous faisons des chemins d'accès délimités sur des sections de la cellule qui sont remplies de stablex, mais dont le recouvrement n'est pas encore complété.
Quelle est la densité de l'argile au pied cube? Quelle est la perméabilité du stablex?	M. Rompré – La masse volumique de l'argile est de 1.6 à 1.7 kg/litre.

Question	Réponse
<p>Lorsque les cellules sont fermées, quelles sont les activités qui pourraient y être réalisées?</p>	<p>M. Rompré – Pour le moment, dès le début du printemps nous laissons pousser les herbes indigènes sur les cellules fermées afin de favoriser la biodiversité. Elles sont coupées à l’automne.</p> <p>M. Demers – Les cellules fermées ont une pente de 10% puis de 2% pour que le ruissellement se fasse adéquatement. La surface comme telle est stable, mais la pente de 2% doit être maintenue pour le drainage.</p> <p>M. Légo – Les cellules fermées pourraient avoir plusieurs fonctions, et ce tant que les constructions nécessaires sont relativement légères et ne demandent pas d’excavation profonde. Nous n’avons pas fait beaucoup de recherche sur le sujet, car le terrain n’appartient pas à Stablex.</p>
<p>Avec ce projet, vous avez l’opportunité de réfléchir à ce qui pourrait advenir de l’utilisation de la cellule lorsqu’elle sera complétée. Allez-vous faire cette réflexion?</p>	<p>M. Légo – Nous pourrions discuter longuement des utilisations possibles des cellules, nous pourrions donc aborder le sujet pour les cellules no. 1 à no. 6 lors d’une prochaine rencontre.</p>
<p>Qu’est-ce qui pourrait être fait sur les cellules no. 1 à no. 4?</p>	<p>M. Demers – Les cellules ne sont pas fragiles et plusieurs projets pourraient être développés, toutefois il faudrait pouvoir les analyser individuellement pour se prononcer.</p> <p>M. Rompré – En ce moment, sur les cellules no.1 à no.4, il y a une biodiversité intéressante qui est présente.</p>
<p>Puisque M. Demers n’a pas travaillé sur la conception des cellules précédentes, est-ce qu’il s’est basé sur leur travail pour la cellule no. 6 ?</p>	<p>M. Demers – La conception de la cellule no. 6 est faite à partir de ce qui a été fait avant et est adaptée aux conditions du nouveau terrain.</p>
<p>Est-ce que votre rapport M. Demers a été déposé à Stablex?</p>	<p>M. Rompré – SNC Lavalin a déposé le rapport d’ingénierie préliminaire à Stablex, dans lequel se retrouvent les plans pour l’ingénierie préliminaire. Ce rapport sera déposé en annexe de l’étude d’impact sur l’environnement.</p> <p>Pour chacune des sous-cellules à construire, SNC Lavalin réalisera un plan d’ingénierie détaillé selon l’avancement des travaux de la cellule.</p>

Suivi	Échéancier
Présenter un plan des grandes phases pour la construction des cellules (déboisement, creusage, etc.), incluant ce qui sera fait avec le matériel (troncs, souches, argiles, etc.)	Stablex présentera ce point lors d'une rencontre thématique à venir.
Présenter un plan de suivi post fermeture de Stablex, incluant le suivi environnemental, un fonds de fermeture et l'utilisation des cellules no. 1 à no. 6 post fermeture.	Stablex présentera ces éléments dans les rencontres thématiques à venir.
Présenter ce qui adviendra de la zone tampon	Stablex présentera ce point lors d'une rencontre thématique à venir.
Communiquer avec le grand public sur les activités et les réalisations du comité consultatif	En continu pendant la démarche de préconsultation

7. Validation des ateliers thématique

Pendant la pause, les participants ont indiqué leur intérêt pour les thématiques à aborder lors des prochaines rencontres. Tous les sujets présentés dans la table des matières de l'étude d'impact sur l'environnement étaient affichés au mur. Les participants ont indiqué leurs préférences de thématique en apposant des points de couleur à côté des sujets qui les intéressaient. Un espace était aussi dédié pour que les participants puissent indiquer d'autres thématiques qui ne seraient pas mentionnées.

Mme Gelly-Cyr a compilé les résultats et présenté les résultats aux participants. À la prochaine rencontre, une proposition de sujets pour l'ensemble des rencontres à venir sera faite aux membres du Comité. De plus, pour chacune des thématiques abordées, il sera présenté la description du milieu, les impacts anticipés et les mesures envisagées. Le format de présentation convient à tous les participants.

Question	Réponse de Stablex
Quelles seront les communications externes pour les prochaines étapes?	Mme Gelly-Cyr – Pour chacune des rencontres, l'information sera rendue disponible sur le site Internet de Stablex, via l'infolettre et les médias sociaux. De plus, toutes les personnes ayant démontré un intérêt à participer à la démarche de préconsultation sont invitées à chacune des rencontres.

8. Appréciation et mot de la fin

M. Légo remercie les personnes présentes et rappelle que la présentation, l'ordre du jour et la fiche d'information seront publiés sur le site Internet de Stablex. Il mentionne que le comité consultatif validera le compte-rendu à la prochaine rencontre afin qu'il soit mis en ligne également. La prochaine rencontre est prévue le mardi 19 novembre et portera sur les milieux naturels et humides.

M. Craft demande aux participants de donner leur avis sur la séance par le biais d'un questionnaire de satisfaction.

Production du compte-rendu
Transfert Environnement et Société
Rapporteur : Rébecca Gelly-Cyr
Facilitation : Alex Craft et Rébecca Gelly-Cyr

ANNEXE 1 : Liste des participants à la rencontre



Nom	Prénom	Titre - Organisation
Downing	Mike	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Genest	Jean-Pierre	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Gingras	Stéphanie	Membre du Comité - Organisme économique AGAB
Labadie	Johanne	Membre du Comité - Citoyenne de Blainville
Laflamme	François	Membre du Comité - Citoyenne de Blainville
Laframboise	France	Membre du Comité - Citoyenne de Blainville
Lépine	Éric	Observateur du domaine municipal - Ville de Blainville
Leplatois	Ludovic	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Nault	Christian	Membre du Comité - Citoyen de Blainville
Othoniel	Clara	Observatrice du domaine de l'environnemental - COBAMIL
Royer	Josée	Citoyenne de Blainville



Ordre du jour – Atelier thématique – Avis de projet et directive
Projet de réaménagement de la cellule de placement n° 6

Lundi 28 octobre 2019 - Club de Golf Rosemère - 1 Boul. de Fontainebleau, Blainville, QC J7B 1L4

Heure	Sujet
19h00 à 21h00	Ouverture et mot de bienvenue Présentation des membres
	Présentation du déroulement de la rencontre
	Validation du compte-rendu de la première rencontre
	Validation du mandat et des statuts du comité
	Présentation de l’avis de projet et la table des matières de l’étude d’impact Échanges et questions
	Pause et validation des thématiques
	Présentation de la conception de la cellule Échange et questions
	Retour sur les thématiques pour les ateliers Prochaines étapes et mot de la fin